Grand débat national – Vire – 6 et 7 février 2019

Un article de *La Voix* traite du débat du mardi soir (fiscalité).
L'auteure évoque la faible affluence, la très grande hétérogénéité des interventions des « experts du quotidien », l'absence d'échanges et de « débat »...
La situation semble difficilement évitable : lors d'une réunion électorale, les contradicteurs sont rares et l'audience regroupe surtout des sympathisants du parti organisateur. Dans ce débat Macron, tous les citoyens sont attendus ; entendre des opinions très divergentes n'est donc pas surprenant.
Quant à l'affluence, 140 personnes à Caen, cela impose de faire des groupes, avec des rapporteurs.

Mercredi, pour les institutions et la citoyenneté, plusieurs participants ont dit leur déception.
Il peut être utile de s'interroger sur le bien-fondé de ces affirmations.

Mercredi, les sujets abordés n'ont pas été moindres
que dans les autres réunions dont la presse locale a rendu compte :

- Qu'est-ce que l'exécutif va retenir du contenu de ces débats et des propositions formulées ?
- Volonté de remettre de l'humain dans les services publics, en arrêtant la déshumanisation en cours, le choix de la privatisation (cf. tarifs d'autoroutes) et la « dématérialisation » via internet.
- Demande que les citoyens soient davantage associés à la préparation des décisions publiques locales. Même quand la mobilisation réelle est souvent décevante, faute de temps, d'intérêt ou d'espoir d'être entendu .
- Faire évoluer les institutions (en faisant la distinction entre les textes officiels et leur mise en pratique
- (ne pas) confier toutes nos décisions à la finance mondiale…

A Vire, mercredi soir, le maire est revenu sur l'absence de débat contradictoire et de consultation des citoyens lors de la mise en place de la commune nouvelle (octobre-décembre 2015).
Un moment important.
La question du RIC a été abordé en fin de réunion.

Alors pourquoi l'expression de ces déceptions ?

L'organisation a sans doute sa part de responsabilité.
Il aurait sans doute demander aux intervenants de se présenter rapidement.
L'animateur a été trop peu directif et l'expert est vite devenue discrète.
De bonne source, l'ambiance de la réunion du mardi semble avoir pesé sur la préparation de celle du mercredi.

Du coup, la première intervention a été un splendide hors-sujet. Les « privilèges » supposés des salariés d'EDF auraient dû être abordés le mardi. Mais le rapport de la Cour des comptes n'a été médiatisé que le mercredi. Cela a été une incitation réelle au renouvellement du clash entre tenants d'une privatisation intégrale et défenseurs d'une politique sociale.

Pour éviter une telle situation, il aurait suffi de partir des « questions rapides » posées sur le site national.
http://granddebat.fr/pages/repondre-aux-questions-rapides-du-grand-debat
Elles ont leurs limites, mais elles auraient aidé à cadrer les interventions.

A l'échelle locale, des allusions ont été faites à la gendarmerie de Saint-Sever ou à La Poste de Bény.
L'article de O-F n'a retenu qu'une version anecdotique. C'est oublier qu'elles ont été évoquées comme révélatrices d'un dysfonctionnement politique et comme une illustration du manque actuel de concertation.
Que peuvent faire des élus locaux face à des décisions prises par des structures nationales peu habituées à voir leurs décisions contestées ? Pourtant, il faudrait mesurer l'impact de telles fermetures sur la vie et l'existence d'une commune (enfants à l'école, logements de plusieurs familles, salaires distribués et achats dans les commerces locaux, accès à des services sans avoir à parcourir 10 ou 15 km…). Le choix de O-F fait penser à la formule célèbre : quand un astronome montre la lune, les idiots regardent le doigt :-)

A l’échelle nationale, la question majeure est celle de la capacité d’action de l’exécutif.
Le contexte international a beaucoup changé, avec les politiques menées par l’Union européenne (privatisation et concurrence), le poids des multinationales (leur grande expertise de l’évasion fiscale ou leur destruction systématique par la technologie des règles sociales mises en place depuis un siècle).

Le thème de la crise de la démocratie représentative est étudié depuis au moins 2002, avec des questions sur le mode de scrutin, sur les découpages électoraux, sur le rôle de la presse (les TV de la pub en continu)..
Les débats n’ont pas manqué depuis 2 générations : régime présidentiel ou régime parlementaire, démocratie représentative ou démocratie directe… La distinction entre le texte (amendé) de la constitution de 1958 et sa mise en œuvre depuis 2 générations par des majorités aux choix parfois opposés mériterait d’être faite.

Chez tous les citoyens, la crise actuelle a suscité beaucoup de questions et de propositions . Elle est à la source de nombreuses analyses par des spécialistes : historiens, sociologues, philosophes, politistes, écrivains … (1 ex, une tribune récente de JF Bayart dans *Libération*)
http://clioweb.canalblog.com/tag/giletsjaunes

Dans ces articles ont été évoqués l’histoire des révoltes populaires, et dans la crise actuelle, le long silence initial du président en novembre et la médiatisation des jeux de Questions/Réponses qui lui permettent de reprendre la main en ce moment. Mais est-il vraiment disposé à infléchir la politique « jupitérienne » qu’il conduit depuis mai 2017 ?

Lors de la réunion, j’ai affirmé qu’il n’existe probablement pas d’institutions idéales ni en France (10 députés PCF en 1958 pour 4 millions d’électeurs ; 23 ans sans alternance en France (1958-1981)) ni chez nos alliés (conditions de l’élection de T. aux USA en 2016).

En France, le passage au quinquennat a montré ses limites. Par pour la durée : un président américain est élu pour 4 ans (ou 2 fois 4 ans). Pour moi, le problème tient au calendrier. Un président élu en mai bénéficie d’un mois pour faire campagne et profiter de la démobilisation de tous ceux qu’il a défait.

Un changement simple serait à expérimenter, pour modifier la logique actuelle du quinquennat :
voter le même jour, pour la présidentielle et les législatives, comme cela se fait aux USA.
Cela éviterait sans doute une campagne déséquilibrée pour l’élection des députés et une meilleure prise en compte d’une opposition crédible.

La question du référendum a été abordée en fin de débat.

Pourquoi les tenants du RIC ont-ils attendu le dernier quart d’heure et une salle vide pour parler de forfaiture, d’annulation de lois votées ou de démission forcée d’élus qui ne plaisent pas (en fonction de quels critères ? Quand ? A n’importe quel moment de leur mandat ?)
Pourquoi la question n’est-elle pas venue plus tôt ? Par choix tactique ?
Que penser de l’instabilité généralisée qui suivrait ?
Appliquée à la propriété d’un logement, ce serait imaginer une possibilité arbitraire d’annuler à tout moment un titre de propriété ou un contrat de location.
S’il s’agit d’améliorer le fonctionnement de notre démocratie, il faudrait emprunter des chemins plus raisonnables et plus créatifs. Par exemple, en associant davantage les citoyens à la préparation des décisions, locales ou nationales ?

Daniel Letouzey – 11 février 2019